

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi le 10 décembre 2008, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Rita O'Donoughue ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn, Owen LeGallee, Claude P. Lemire et Gilles Coutu, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Plante.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le Maire Michel Plante constate le quorum et souhaite la bienvenue aux citoyens. Le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

314.12.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec les ajouts suivants :

- 9.1 Entretien des boîtes postales
- 9.2 Félicitations aux nouveaux élus

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
- 2 **Adoption de l'ordre de jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 3 **Correspondance**
- 3 3 1 Communiqué – Cuisine Spontanée
- 3 3 2 UMQ : Tournée du président 2008
- 3 3 3 Fondation Palliacco des Sommets : demande de subvention
- 3 3 4 Jour de la terre Québec : Programme écomunicipalité
- 3 3 5 École primaire MH : atelier
- 3 3 6 MRC des Pays-d'en-Haut : Programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
- 3 3 7 Société de l'assurance automobile du Québec : nouveaux tarifs
- 3 3 8 Ville de Sainte-Adèle : fermeture de la rue Aubry
- 3 3 9 Lettre à L. Bracken, C.S. Sir Wilfrid Laurier : don à la fondation Campbell
- 3 3 10 Fondation de l'hôpital général juif : cercle des gouverneurs
- 3 3 11 T. Korvemaker : Miller Excavation
- 3 3 12 Avis aux résidents du Lac Théodore
- 3 3 13 Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale : Prix hommage bénévolat-Québec
- 3 3 14 MRC des Pays-d'en-Haut : compilation des résultats
- 3 3 15 UMQ : Invitation au Mérite Ovation municipale

Municipalité de Morin-Heights

| | | | |
|----------|----------|----|--|
| 3 | 3 | 16 | Équipe Laurence : Attestation de conformité – aqueduc du Village |
| 3 | 3 | 17 | Lettre à Me Cardin – Dossier Banfield |
| 3 | 3 | 18 | UMQ : Invitation |
| 3 | 3 | 19 | M. Gillingham : demande d'installation d'un banc |
| 3 | 3 | 20 | Tricentris : cotisation 2008 |
| 3 | 3 | 21 | Recyc-Québec : fiches techniques |
| 3 | 3 | 22 | PFD : The Law Column |
| 3 | 3 | 23 | MDDEP Barrage Christieville |
| 3 | 4 | | Personnel |
| 3 | 4 | 1 | |
| 3 | 5 | | Résolution |
| 3 | 5 | 1 | Liste des personnes endettées envers la municipalité |
| 3 | 5 | 2 | Adjudication de l'émission de billets |
| 3 | 5 | 3 | Modifications suite au financement des règlements 356 et 400 |
| 3 | 5 | 4 | Équilibrage du rôle |
| 3 | 5 | 5 | Corrections aux procès-verbaux |
| 3 | 6 | | Réglementation |
| 3 | 6 | 1 | |
| 4 | | | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 4 | 1 | 1 | Rapport mensuel du directeur |
| 4 | 2 | | Personnel |
| 4 | 2 | 1 | |
| 4 | 3 | | Résolution |
| 4 | 3 | 1 | |
| 4 | 4 | | Réglementation |
| 4 | 4 | 1 | |
| 5 | | | TRAVAUX PUBLICS |
| 5 | 1 | | Rapport mensuel du directeur |
| 5 | 2 | | Personnel |
| 5 | 2 | 1 | |
| 5 | 3 | | Résolution |
| 5 | 3 | 1 | Politique de construction des infrastructures |
| 5 | 4 | | Réglementation |
| 5 | 4 | 1 | |
| 6 | | | ENVIRONNEMENT |
| 6 | 1 | | Rapports mensuels du directeur |
| 6 | 2 | | Personnel |
| 6 | 2 | 1 | |
| 6 | 3 | | Résolution |
| 6 | 3 | 1 | Réception finale des travaux – chemin du Lac Écho |
| 6 | 3 | 2 | Barrage Christieville |
| 6 | 3 | 3 | Paie progressive numéro 3 |
| 6 | 4 | | Réglementation |
| 6 | 4 | 1 | |
| 7 | | | URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE |
| 7 | 1 | | Rapport mensuel du Directeur |
| 7 | 1 | 2 | Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme |
| 7 | 2 | | Personnel |
| 7 | 3 | | Résolution |
| 7 | 3 | 1 | PIIA – 171, chemin Watchorn |
| 7 | 3 | 2 | Dérogation mineure : 49, rue Husky |
| 7 | 3 | 3 | Dérogation mineure : Lot 3 737 718 |
| 7 | 4 | | Réglementation |
| 8 | | | LOISIRS ET CULTURE |
| | | | SERVICES À LA COMMUNAUTÉ |
| 8 | 1 | 1 | Rapport mensuel de la Directrice |
| 8 | 1 | 2 | Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux affaires communautaires |

Municipalité de Morin-Heights

| | | | |
|----|---|-------------------|---|
| 8 | 3 | Personnel | |
| 8 | 3 | 1 | Renouvellement du contrat avec la coordonnatrice de la bibliothèque |
| 8 | 3 | 2 | Patrouilleurs – ski de fond |
| 8 | 4 | Résolution | |
| 8 | 4 | 1 | Contrat d'entretien des traverses de ski de fonds |
| 8 | 4 | 2 | Surveillance des patinoires |
| 9 | | | Affaires nouvelles |
| 10 | | | Période de questions |
| 11 | | | Levée de l'assemblée |

315.12.08 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la session ordinaire du 12 novembre 2008 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la session ordinaire du 12 novembre 2008.

316.12.08 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de novembre 2008 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

| | Total |
|---|----------------------|
| Du 1er au 30 novembre 2008 | |
| Comptes à payer : | 264 955,83 \$ |
| Comptes payés d'avance | 240 668,25 \$ |
| Total des achats | 505 624,08 \$ |
| Paiements directs bancaires du mois précédent | 17 275,39 \$ |
| Total des dépenses | 522 899,47 \$ |
| Salaires nets | 80 141,74 \$ |
| <u>GRAND TOTAL</u> | 603 041,21 \$ |

Municipalité de Morin-Heights

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur Timothy Watchorn étant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport), s'abstient de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de novembre 2008. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

317.12.08 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose au Conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2008;

Considérant que le Conseil a étudié la teneur du dossier;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le Directeur général à transmettre tous les dossiers des personnes endettées envers la municipalité pour collection ou dont les comptes pourraient être prescrits à la MRC Les Pays-d'en-Haut pour collection et le cas échéant, pour que les immeubles soient vendus pour défaut de paiement de taxes.

Qu'un dernier avis de paiement avant le 16 janvier 2009 soit posté aux propriétaires avant de transmettre le dossier pour collection.

Qu'un avis de rappel soit aussi expédié à tous les propriétaires dont le compte présente un solde impayé supérieur à 50 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à enchérir pour et au nom de la municipalité au moment de la vente pour taxe.

318.12.08 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le financement des règlements 356 – Acquisition de l'immeuble situé au 817, chemin du Village et 400 – municipalisation du réseau de distribution d'eau potable du Domaine Balmoral;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes :

1. La Financière Banque Nationale Inc.
Prix : 98,08700
Coût réel : 5,15648 %
2. Caisse Desjardins de la Vallée de St-Sauveur
Prix : 100,00000
Coût réel : 5,45000 %

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par la la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 320 000 \$ par billets en vertu des règlements 356 et 400 au prix de 98,08700 échéant en série 5 ans comme suit :

| | | |
|------------|-----------|------------------|
| 19 800 \$ | 3,25000% | 17 décembre 2009 |
| 20 600 \$ | 3,40000% | 17 décembre 2010 |
| 21 700 \$ | 4,00000% | 17 décembre 2011 |
| 22 700 \$ | 4,25000% | 17 décembre 2012 |
| 235 200 \$ | 4,80000 % | 17 décembre 2013 |

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

319.12.08 MODIFICATIONS SUITE AU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 356 ET 400

Attendu que la municipalité de Morin-Heights se propose d'emprunter par billets un montant total de 320 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

| Règlement d'emprunt | Pour un montant de \$ |
|---------------------|-----------------------|
| 356 | 35 000 \$ |
| 400 | 285 000 \$ |

Attendu à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur général.

Que les billets seront datés du 17 décembre 2008.

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 19 800 \$
2. 20 600 \$
3. 21 700 \$
4. 22 700 \$
5. 23 800 \$ (à payer en 2013)
5. 211 400 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Municipalité de Morin-Heights

5 ans (à compter du 17 décembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 400, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

320.12.08 ÉQUILIBRATION DU RÔLE

Considérant que le rôle d'évaluation triennal sera à échéance en 2010;

Considérant que par souci d'équité, il est préférable que le rôle soit équilibré pour les années 2010, 2011 et 2012;

Considérant la proposition du Groupe Évimbec jointe à la présente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil avise la MRC des Pays-d'en-Haut que la municipalité accepte la proposition du Groupe Évimbec pour l'équilibration du rôle.

Que le Conseil autorise la dépense en conséquence, qui sera amortie sur la durée du rôle d'évaluation.

321.12.08 CORRECTIONS AUX PROCÈS-VERBAUX

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des corrections aux résolutions 158.06.07, 49.03.07, 273.10.07, 312.11.07, 235.09.08, et à l'avis de motion no. 18.09.07;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve les modifications qui ont été apportées aux procès-verbaux.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de novembre 2008 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de novembre 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**322.12.08 POLITIQUE DE CONSTRUCTION DES
INFRASTRUCTURES**

Considérant que le Directeur général dépose au Conseil la liste des modifications apportées à la dernière version de la Politique de construction des infrastructures adoptée en août 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve la version de décembre 2008 de la Politique de construction des infrastructures déposée et qui remplace à toute fin que de droit les provisions contenues aux politiques précédentes.

RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR / INSPECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de novembre 2008, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**323.12.08 RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX – CHEMIN DU LAC
ÉCHO**

Considérant que la réfection de la conduite d'eau potable du chemin du Lac Écho a été faite par la compagnie Bernard Sauvé Excavation Inc. dans le cadre du règlement 421;

Considérant que les ingénieurs au dossier, Équipe Laurence, experts-conseils, recommandent la remise de la retenue et réception finale des travaux dans leur lettre du 1^{er} décembre 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne la recommandation des ingénieurs au dossier et autorise le versement de la retenue de 5% qui représente une somme de 37 267,58 \$ à l'entrepreneur Bernard Sauvé Excavation Inc.

324.12.08 BARRAGE CHRISTIEVILLE

Le Directeur général informe le Conseil que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé que les propriétaires riverains acceptent sous forme de pétition, le projet de reconstruction du barrage Christieville et dégagent le gouvernement et la municipalité de toutes responsabilités à l'égard des risques d'inondation avant de soumettre le dossier au Conseil des ministres pour l'obtention d'un décret du Gouvernement;

Le Directeur dépose au Conseil l'estimé des coûts du projet, mise à jour suite à l'approbation des plans par la Direction.

325.12.08 PAIEMENT PROGRESSIF NUMÉRO 3

Considérant que les travaux d'eau potable Balmoral ont été décrétés par les règlements 400 et 444;

Considérant que le contrat a été octroyé à Nordmec Construction Inc.;

Considérant la recommandation de paiement numéro 3 émise par l'Équipe Laurence, experts-conseil, en date du 27 novembre 2008;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement au montant de 51 330,36 \$, taxes incluses.

**RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR, SERVICE DE
L'URBANISME**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de novembre 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

**326.12.08 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 18 novembre 2008.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2008 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

327.12.08 PIIA – 171, CHEMIN WATCHORN

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour le rehaussement de la toiture existante ainsi que pour l'agrandissement d'une partie de la résidence pour la propriété située au 171, chemin Watchorn, dans la zone 43;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande la résolution 46.11.08;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction selon certaines conditions pour le bâtiment situé au 171, chemin Watchorn sur le lot 3 735 476, cadastre du Québec, selon la description des travaux et les recommandations du Comité.

328.12.08 DÉROGATION MINEURE : 49, RUE HUSKY

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 21 novembre 2008 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la réduction de la marge de recul latérale pour un agrandissement au bâtiment principal construit en 1986 du bâtiment situé sur le lot 3 736 107, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 49, rue Husky, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 47.11.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul latérale de 4,5 mètres à 3,67 mètres du bâtiment principal situé au 49, rue Husky, tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation signé par l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minutes 4268.

329.12.08 DÉROGATION MINEURE : LOT 3 737 718

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h57;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;

Municipalité de Morin-Heights

- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 21 novembre 2008 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement visant la réduction du frontage minimal sur rue pour la propriété située sur le lot 3 737 718, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise le lot vacant situé dans la zone 3;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 45.11.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul latérale de 25 mètres à 8,13 mètres, le frontage minimal d'un nouveau lot à construire, numéro 3 737 718 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan de rénovation cadastrale et au plan de l'arpenteur-géomètre Lucien Corbeil, minutes 4235.

RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de novembre 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

330.12.08 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que le Conseil désire reconduire l'entente intervenue en 2008 à l'égard de la coordonatrice de la Bibliothèque, madame Audrey Gibeault;

Considérant la recommandation de la Directrice des loisirs et de la culture datée du 25 novembre 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte les termes de l'entente annexée à la présente et autorise le directeur général à signer ledit document.

Que ce Conseil signifie son appréciation du dévouement et du travail accompli par Madame Audrey Gibeault.

Municipalité de Morin-Heights

331.12.08 PATROUILLEURS – SKI DE FOND

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant que la Directrice des loisirs et de la Culture a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 3 décembre 2008;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2008-2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants :

| Noms | Horaire (heures/semaine) | Tarif |
|----------------------------|---|--------------|
| Sylvie Bouffard | 17 heures (mercredi & fin de semaine) | 10,25 \$ |
| Tara Kirkpatrick | 7 heures (Dimanche) | 10,00 \$ |
| Marc Genier | 11 heures (fin de semaine) | 9,75 \$ |
| Olivia Bouffard Nesbitt | 10 heures (fin de semaine-lorsque disponible) | 9,25 \$ |

**332.12.08 CONTRAT D'ENTRETIEN DES TRAVERSES DE SKI
DE FONDS**

Considérant que le déneigement des traverses de ski de fond doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes :

Déneigement Carruthers 1 422,23 \$
Construction Stewart 2 438,10 \$

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que le Conseil octroie le contrat de déneigement des traverse de ski de fonds pour l'hiver 2008-2009 à Construction Carruthers pour un total de 1 422,23 \$, taxes incluses;

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

333.12.08 SURVEILLANCE DES PATINOIRES

Considérant qu'il y a lieu que le conseil approuve les termes des contrats de surveillance des patinoires et du chalet;

Considérant que les fonds sont prévus au budget d'opération;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu:

Que ce conseil approuve les termes des contrats de surveillance des patinoires et du chalet qui sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante pour la saison 2008-2009.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat avec Monsieur Barry Graham pour la surveillance du dimanche au mercredi ainsi que durant la période décrite au contrat pour la somme de 4 352 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat avec Monsieur Louis Lalancette pour la surveillance du jeudi au samedi ainsi que durant la période décrite au contrat pour la somme de 3 300 \$.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à faire les paiements selon le contrat.

334.12.08 BOÎTES POSTALES

Considérant que plusieurs citoyens ont fait part au Conseil de leur insatisfaction et certains cas, désarroi devant l'impossibilité de prendre livraison de leur courrier au cours des derniers jours;

Considérant que la qualité du déneigement des boîtes postales est un problème récurrent depuis plusieurs années;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil demande à la Société des postes de prendre les mesures appropriées pour que le déneigement des boîtes postales soit fait avec régularité et selon les règles de l'art;

Que ce Conseil informe la Société des postes que la Municipalité prendra les mesures nécessaires pour que les sites soient entretenus correctement et ce, aux frais de la Société des postes faute d'action avant lundi le 15 décembre prochain.

Que copies de cette résolution soient transmises aux personnes intéressées.

Municipalité de Morin-Heights

335.12.08 FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS

Considérant le scrutin du 8 décembre dernier;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite et remercie les candidats pour leur dévouement et l'intérêt qu'ils portent aux citoyens de leur région :

Que ce Conseil offre ses meilleurs vœux de réussite aux élus :

M. David Whissell, Comté Argenteuil
M. Claude Cousineau, Comté Bertrand
M. Gilles Robert, Comté Prévost

Que ce Conseil félicite tous les candidats :

Messieurs Loic Kauffeisen, Michael Perzow, Claude Sabourin et John Saywell, dans la circonscription d'Argenteuil;

Mesdames Diane Bellemare, Michelle Déry, Mylène Jaccoud et Isabelle Lord, dans la circonscription de Bertrand;

Madame Lise Boivin et Messieurs Bernard Antoun, Martin Camirand et Jacques Gariépy, circonscription de Prévost.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

336.12.08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h11.

Michel Plante
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Trois personnes ont assisté à l'assemblée.